

Paris, le 23 janvier 2019

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N° 67

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

**TABLE DES MATIERES**

**DECISION EMANANT DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- **DECISION n° 2019-1 DGS du 22 janvier 2019 portant constitution du bureau de vote pour l'élection de deux représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.....p. 3**

**DECISION N° 2019 - 1 DGS**

**Portant constitution du bureau de vote pour l'élection de deux représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail**

**L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,**

VU les articles D. 719-1 à D. 719-40 du Code de l'éducation,

VU le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

VU le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

VU la décision n° 2018-10 DGS du 10 décembre 2018 portant calendrier des opérations électorales pour l'élection 2019 des représentants des élèves au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

VU la note de l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers du 11 décembre 2018 relative à l'élection 2019 des représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Il est institué un bureau de vote pour l'élection des représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers, qui se déroulera le 23 janvier 2019.

**Article 2 :**

Sont nommés membres du bureau de vote :

Présidente : Madame Valia MORGENBESSER  
Présidente suppléante : Madame Hélène BEN REKASSA  
  
Assesseur : Monsieur Stanley FORTILME

**Article 3 :**

Le directeur des affaires générales du Cnam est chargé de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 22 janvier 2019

Diffusion :  
Présidente du bureau de vote  
Présidente suppléante  
Assesseur  
AG cabinet  
DGS  
RAA

Le Directeur général des services  
**Didier BOUQUET**